

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour :

- Désignation de l' élu référent « sécurité routière »
 - Délégation au Maire
 - Attribution appartement n°5 Résidence du Bourg
 - Avis sur le pacte de gouvernance de la CCUR
 - Nomination des membres pour les commissions thématiques de la CCUR
 - Urbanisme
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 27 août 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 3 septembre 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents :, Rémi BESSERER, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Nicolas GIROD, André MORARD, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Béatrice TISSOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Céline GEORG, Damien PERNOUD

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : REY-GORREZ Sébastien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 02 juillet 2020, du 10 juillet 2020 et 20 août 2020

DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Cet élu

aura un rôle transversal :

- il sera l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- il diffusera les informations relatives à la sécurité routière,
- il contribuera à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (PLUi...)
- il pilotera ou participera aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune ;
- il participera à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale
- il prendra part aux réunions régulières d'information et de partages d'expériences organisées par la coordination sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne Rémi BESSERER, comme référent sécurité routière auprès des services de la préfecture de la Haute-Savoie
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant au dossier

DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil la délibération n°20_2020 du 18 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Il informe qu'il y a lieu de faire un ajout en matière d'urbanisme et précise que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante, à savoir :

- D'exercer, sans limites du Conseil, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

ATTRIBUTION APPARTEMENT N°5 RESIDENCE DU BOURG

Suite au départ de Mme Angélique MARTIN du logement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER le 31 août 2020, Madame Christelle DEROBERT, Maire Adjointe, informe le Conseil Municipal que ledit appartement est loué depuis le 1^{er} septembre 2020 à Madame DUVAL Jessica et Monsieur RUNDSTADLER Tony, qui en avaient fait la demande. Le prix du loyer mensuel est fixé à 847 € et celui des charges mensuelles à hauteur de 80 €. La caution demandée est de 847 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER entre la commune et Madame DUVAL Jessica et Monsieur RUNDSTADLER Tony.

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter-préfectoral en date du 10 mars 2020,
Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.

Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône a proposé, en Conseil communautaire du 23 juillet 2020, un Pacte de gouvernance aux Conseillers communautaires et que celui-ci a été notifié aux 26 Communes.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit émettre un avis sur le Pacte de gouvernance avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du Pacte de gouvernance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ÉMET un avis favorable au Pacte de gouvernance proposé par la CC Usse et Rhône.
NOTIFIE cette délibération à la CC Usse et Rhône.

NOMINATION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS
THEMATIQUES DE LA CCUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,
Vu la délibération de la n°CC Usse et Rhône n°89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,
Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales.
Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône propose que chaque Commune propose un élu membre du Conseil municipal à chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du Conseil municipal de la Commune, n'est pas concerné et peut être nommé un autre élu.

Monsieur le Maire rappelle les commissions créées par la CC Usse et Rhône :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Statuts, fonctionnement• Gestion, carrières• Formations• Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des budgets• Fiscalité• Services comptables• Programmation budgétaire
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none">• SCoT Usse et Rhône• Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme• Habitat – logement
Développement économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des zones d'activités• Aménagement des ZAE• Promotion économique• Soutien aux entreprises
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des mobilités• Véloroutes• Transports scolaires• Léman express
Environnement	<ul style="list-style-type: none">• Collecte et gestion des déchets, déchetteries• Contrat de Territoire• PCAET• Actions environnements
Assainissement	<ul style="list-style-type: none">• Stations d'épuration• Projets d'investissement• Maintenance et gestion• Mise en conformité

Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les évènements • Inaugurations • Sites internet, intranet • Bulletins communautaires • Articles presse, etc.
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Gestion des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Maisons de santé • CIAS – EHPAD

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme et que ses délégués ont été nommés par la CC Usse et Rhône en Conseil communautaire du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 ^{ème} Vice-président
Finances – Comptabilité	Sylvie TARAGON, 9 ^{ème} Vice-présidente
Urbanisme – Aménagement du territoire	Bernard REVILLON, 1 ^{er} Vice-président
Développement économique	Christian VERMELLE, 2 ^{ème} Vice-président
Mobilité et transports	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Environnement	Emmanuel GEORGES, 3 ^{ème} Vice-président
Assainissement	Rémy PONCET, 10 ^{ème} Vice-président
Communication – Évènements	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Bâtiments – Travaux	Jean-Louis MAGNIN, 5 ^{ème} Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	André-Gilles CHATAGNAT, 6 ^{ème} Vice-président

Monsieur le Maire rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CC Usse et Rhône en date du 23 juillet pour proposer leurs membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

NOMME les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : /
- Finances-comptabilité : Sébastien REY GORREZ

- Urbanisme – Aménagement du territoire : Sébastien REY GORREZ
- Développement économique : André MORARD
- Mobilité et transports : Rémi BESSERER
- Environnement : Nicolas GIROD
- Assainissement : Alexandre BAUDET
- Communication – Évènements : /
- Bâtiments – Travaux : André MORARD
- Social, Enfance, Jeunesse : Christelle DEROBERT

NOTIFIÉ cette délibération à la Communauté de Communes Ussez et Rhône.

URBANISME

- **Déclaration préalable de travaux enregistrée sous le n° 07418420X0011, LAAUICH Mohamed** : demande de travaux d'envolement au 155 impasse des Aubépinés à Minzier : arrêté d'opposition le 02 juillet 2020
- **Déclaration préalable de travaux enregistrée sous le n° 07418420X0005, LAAUICH Mohamed** pour la pose d'une pergola au 155 impasse des Aubépinés à Minzier : certificat tacite délivré le 13 juillet 2020.
- **Demande de Permis de construire enregistrée sous le n°7418420X0003, CLAVIER Yoann**, pour la réhabilitation d'un corps de ferme en logements au 558 route de Prévý : accord par arrêté le 06 juillet 2020

PLUi : le nouveau règlement du PLUi et le plan de zonage sont consultables en Mairie

Château de Noverý : un projet a été soumis à Monsieur le Maire

QUESTIONS DIVERSES

Charges des commerces pendant le confinement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°19_2020 du 18 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé d'annuler les loyers des commerces communaux suite à leur fermeture pendant le confinement dû au Covid 19. Il précise qu'il s'agissait ici seulement de l'annulation des loyers de l'auberge du Bar à Thym, la coiffeuse, le Shiatsu, le cabinet infirmier et le cabinet neuropsychologue et non des charges. De ce fait, Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'annulation des charges pour chaque commerce pendant cette période.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'annuler les charges des commerces pour une période de 3 mois (avril-mai-juin 2020).

Covid 19 - achat de masques :

VU l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Ussez et Rhône, notamment l'article 10 qui permet à la CCUR de procéder à des acquisitions pour le compte de ses membres,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 relative à la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10,

CONSIDÉRANT que la CC Ussez et Rhône a organisé pour son compte ainsi que celui de syndicats et de communes membres qui le souhaitaient, une commande groupée de masques

réutilisables afin d'accélérer les délais d'acheminement par une commande plus volumineuse et pour mutualiser les coûts de transports,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux achats nécessaires dans le cadre de la protection de la population de la commune de Minzier suite au déconfinement à compter du 11/05/2020,

CONSIDÉRANT que la CCUR a mandaté la société Mitwill pour fournir une commande de 24 000 masques en tissu réutilisables d'un montant unitaire de 1.90 € HT, avec une TVA de 5.5 %, le tout faisant l'objet d'un coût de transport de 960 € HT, avec une TVA de 20 %,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une répartition du coût de la commande entre la CC Usses et Rhône, les syndicats et les communes s'étant joints à l'opération,

Monsieur le Maire présente le tableau de répartition, ci-annexé, de cette commande groupée. Il indique qu'il sera établi une convention de remboursement en fonction de la commande de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte de la commande groupée de masques de protection menée par la CCUR,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de paiement entre la commune de Minzier et la CCUR,
- dit que les crédits seront inscrits au budget, au compte 62876.

Retour des commissions :

Commission environnement, ressources et énergies :

- *ONF* : une coupe sanitaire a eu lieu à la Pierre 33, une nouvelle plantation est prévue. Une rencontre entre la population et le technicien ONF sera organisée avant la période de plantation soit le 10 octobre 2020.

- *Journée environnement* : le ramassage est fixé le 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h, les enfants de l'école du Triolet seront invités à y participer

- *Eclairage public* : une intervention d'Apollon 74 sera programmée au printemps prochain afin de sensibiliser le public sur la pollution lumineuse et son impact sur la faune et la flore

- *Conduite eau potable* : un projet de rénovation de la conduite en eau potable est prévu entre le réservoir de Verney et celui du Beulet. Suite à la modification du tracé (tracé par le chemin forestier), Hydretudes propose une mission d'étude complète (levés topographiques, dessin, chiffrage et remise à jour du dossier de demande de subvention) pour un montant hors taxe de 4 142 € ; après discussion l'ensemble du conseil valide cette offre.

- *Fibre optique* : la 1^{ère} phase est prévue en 2022 et la fin des travaux le 2^{ème} trimestre 2023. Les travaux seront financés par SYANE et COVAGE . L'armoire principale est mise en lieu et place du petit transformateur à la Fruitière.

Commission sécurité, voiries, mobilité

- *voirie* : une partie de la signalisation au sol est à refaire ; des devis sont en cours.

Commission infrastructure - loisirs

- *Lac vert* : trois poubelles ont été remises en place. Il est prévu de revoir la signalisation par pictogramme.

Commission logements communaux

- *appartements communaux* :

* manque de places de parking à la Ferme Claire comme à l'Ecule : le groupe de travail se réunira pour trouver une solution.

* Résidence la Ferme claire : les palines côté jardin sont à refaire ; sur demande des locataires, les travaux se feront en chantier participatif.

Sécurisation au hameau de Prevy : une réunion est prévue pour définir les modalités de consultation.

Commission information communication

- Octobre rose : il est prévu de décorer la place ; le conseil est d'accord sur le principe ; la commission communication est dans l'attente de devis.
- le Minzierois décembre 2020 : la commission communication se réunira prochainement.
- Nouvelle association : Carole ETTORI annonce l'existence d'une nouvelle association « Co-naître et grandir » ; elle a pour objectif de transmettre l'information aux parents et aux professionnels de l'enfance sur le secteur Usses et Rhône. Des conférences sur le thème du développement de l'enfant et de la parentalité ainsi que des ateliers à destination des enfants seront proposées.
- Le marché de Noël : l'organisation du marché de Noël est incertaine en raison de l'épidémie Covid 19. Marie-José GIUSTI intervient et demande de trouver des solutions palliatives et d'organiser une réunion avec les associations.
- La lettre aux habitants doit être distribuée prochainement

Autres

- Avenant au contrat d'embauche été 2020 : Hugo ANDRES est engagé jusqu'au 30 septembre 2020.
- La commune de Minzier est propriétaire de la maison Clerc et de son terrain par acte authentique d'acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.